



REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel à projets Revitalisation – Innovation : accélérer la transition écologique de l'immobilier

CONTEXTE

Dans le cadre de sa convention de revitalisation signée avec l'État (DGEFP – Ministère du Travail), Nexity lance un appel à projets doté de 300 000 € pour soutenir des initiatives concrètes en faveur de la transition écologique du secteur immobilier.

5 leviers prioritaires pour accélérer la transition écologique du secteur immobilier

Chaque thématique répond à un enjeu environnemental identifié comme prioritaire par Nexity pour accompagner durablement le développement des filières immobilières à forte valeur ajoutée et accélérer sa propre transition environnementale :

- Construction Hors Site
- Réemploi sur les chantiers
- Optimisation des ratios de conception
- Façade bois en logement collectif
- Traitement des eaux usées

CRITERE D'ELIGIBILITE

Pour répondre à cet appel à projet, les entreprises candidates devront impérativement être en mesure de justifier qu'elles sont des **PME au sens communautaire** :

- Compter moins de 250 salariés
- Ne pas excéder annuellement un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros ou posséder un total bilan de 43 millions d'euros
- Ne pas être filiale d'un groupe, à plus de 25%, dont la taille dépasserait les seuils indiqués ci-dessus. Ou ne pas détenir de part à hauteur de plus de 25% dans une ou plusieurs sociétés qui serait de nature à dépasser les seuils susmentionnés.

Les entreprises devront par ailleurs justifier d'une activité effective sur le territoire national.

Pour être éligible, le projet doit remplir les critères suivants :

- **Objectifs du projet** : le projet présenté implique le développement d'une ou plusieurs innovations sur l'une des cinq thématiques de l'appel à projet, et/ou permet d'apporter une solution permettant d'améliorer l'impact environnemental du secteur. Il devra par ailleurs être de nature à permettre le développement de l'activité de l'entreprise et/ou de la filière garantissant à moyen terme des créations d'emplois.
- **Coûts éligibles** : le financement demandé peut couvrir tous les types de dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet (ingénierie, personnel, investissement, fonctionnement, communication, etc...). Les dépenses de fonctionnement rattachables directement au projet sont néanmoins limitées à 15% du financement demandé. Il est



fortement recommandé de prévoir une part d'autofinancement et/ou de rechercher des co-financements. Le financement de dispositif de formation sera exclu et mobilise les dispositifs existants.

- **Montant du soutien financier attendu** : Une enveloppe de 50 000€ minimum et de 75 000€ maximum est à prévoir pour l'ensemble du projet et pour la durée totale envisagée.
- **Durée de l'aide** : le soutien financier interviendra à compter de la contractualisation entre le porteur de projet et Nexity pour une durée maximale de 2 ans.

PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS

Le Comité de sélection des projets sera composé de représentants du groupe Nexity, de son conseil Alixio Revitalia, de la DGEFP.

Il examinera les projets et les retiendra pour un financement sur la base des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des cinq thématiques définies précédemment
- Pertinence de l'innovation technique apportée au secteur de l'immobilier
- Impact environnemental du projet sur le secteur de l'immobilier
- Viabilité, réalisme économique et financier du projet, mobilisation d'autres financements
- Maturité structurelle et financière de l'entreprise candidate au regard du projet présenté
- Impact du projet en termes de développement de l'entreprise
- Impact du projet en termes créations d'emplois

DEPOT DU DOSSIER

Pour candidater les entreprises devront impérativement remplir le formulaire électronique à l'adresse ci-après (lien vers le formulaire) et y joindre les éléments suivants à l'adresse contact-revitalisation@nexity.fr :

- KBIS de moins de 3 mois
- Document décrivant l'actionnariat si complexe
- Liasse fiscale de l'année N-1
- Prévisionnel financier
- Prévisionnel de créations d'emplois

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les candidats devront s'assurer d'avoir reçu un courriel « accusé de réception » après envoi de leur candidature.

CALENDRIER

- Ouverture des candidatures : 1^{er} décembre 2025
- Date limite de dépôts des candidatures : 28 février 2026
- Annonce des lauréats : 15 avril 2026 au plus tard
- Déploiement des projets : 2026-2028

Les lauréats signeront avec le groupe Nexity une Convention de partenariat qui détaillera les attendus du projet accompagné et les modalités de versement de l'aide.